

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2014

PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE ET INDIVIDUALISATION DES PEINES - (N° 1413)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL467

présenté par
M. Larrivé

ARTICLE 21

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression de cohérence avec l'opposition au texte dans son ensemble et à l'idéologie qui le guide.